



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMELO

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 4 juin 2012 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MMES LES CONSEILLÈRES : Kelly Anctil
Kathleen St-Jean

MM LES CONSEILLERS : Marco Dionne
Lauréat Jean

ÉTAIENT ABSENTS

Pierre Saillant
Joël Ross

MME ODILE SOUCY, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

M. le Maire fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Anctil

108-2012

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Lauréat Jean

109-2012

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 soumis aux membres du Conseil dans les délais requis pour l'exemption de lecture, soit adopté tel que lu.

Dépenses et engagements de crédits

4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

110-2012

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Marco Dionne

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 mai 2012, totalisant une somme de 166 232.42 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

-le paiement des comptes fournisseurs, dus au 31 mai 2012, pour un total de 52 199.76 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

5. Paiement de l'engagement auprès de l'Office Municipal d'Habitation (OMH)

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité envers l'Office Municipale d'Habitation (OMH) de payer 10% du déficit (Rés. 073-2012 du 2 avril 2012);

CONSIDÉRANT la réception du rapport d'approbation – Budget 2012, de la Société d'habitation du Québec qui mentionne que le déficit à répartir est de 53 852 \$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

111-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de 5 385 \$ soit, 10% du déficit tel que décrit au rapport d'approbation du budget 2012 du 1^{er} mai 2012 de la Société d'habitation du Québec.

Contrats, subventions, adjudications

6. Octroi du contrat – Travaux de pavage Route 287-2012

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé sur le site SÉAO et publié dans le journal Le Placoteux pour des travaux de pavage sur la route 287;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts de projets faite au préalable par le responsable des travaux publics;

CONSIDÉRANT la demande de soumission sur un prix global et sur des prix pour chacun des secteurs;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions et l'analyse de conformité faite par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions reçues sont

conformes et la plus basse au prix global est de 316 990.37\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel pour 2012 et la programmation de la TECQ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

112-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie le contrat de pavage de la Route 287-2012 pour la réfection des trois secteurs. Le coût global, tel que décrit au cahier des charges « Pavage Route 287-2012 » à Construction Jean-Paul Landry inc. pour un montant de 316 990.37\$ taxes incluses;

que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

7. Octroi du contrat – Acquisition de quais

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation auprès de trois (3) compagnies le 8 mai dernier;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts de projets de 50 000 \$ faite au préalable par le gestionnaire du Camping;

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour deux sortes de quais soit option A : quais flottants avec structure d'aluminium et plancher de cèdre rouge, ou option B : quais en résine de polyéthylène ou composite;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions, la plus basse et conforme est d'un montant de 53 528.18 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT le financement du Pacte rural de 10 000 \$ sur ce projet, le solde étant couvert par la CDFC laboratoire et la CDFC camping;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

113-2012

et résolu à l'unanimité que conseil municipal octroie le contrat pour l'acquisition des quais à Quais Techno pour un montant de 47 700.50 \$ en plus des équipements requis de 5 827.68 \$ pour un total de 53 528.18\$ avant taxes pour l'option B matériaux de composite;

que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

8. Octroi du contrat – Rénovation du Centre communautaire « Côté Est »

CONSIDÉRANT que le projet de réfection du Centre communautaire a été revu;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire vérifier avec les organismes; les besoins réels pour les locaux du deuxième étage et la circulation

du côté Sud avant de faire exécuter les travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil a décidé de ne faire que : changer le revêtement de façade côté Est, remplacer les trois (3) fenêtres, refaire l'abri sous le porche et changer le revêtement extérieur du dernier mur de la salle municipale, côté Sud du bureau principal;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Construction Mario Dionne pour exécuter ces travaux;

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

114-2012

et résolu à l'unanimité que conseil municipal octroie le contrat tel que décrit, de gré à gré à Construction Mario Dionne pour un montant de 24 745.68 \$ taxes incluses.

9. Demande de changement à la programmation de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT la programmation de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ), dossier numéro 914005 adoptée par résolution 119-2010 le 5 juillet 2010 et acceptée par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT les montants des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;

CONSIDÉRANT la contribution gouvernementale de 567 198 \$ et le seuil minimal d'immobilisation de travaux de 135 520 \$ pour un total d'investissement à réaliser de 702 719 \$;

CONSIDÉRANT que les investissements prioritaires programmés sont Priorité 1 : Mise aux normes d'eau potable pour un montant prévu de 190 260 \$ et que le montant final s'élève à 248 304.35 \$;

CONSIDÉRANT que les investissements prioritaires programmés sont : Priorité 4 : Voirie pour un montant prévu de 376 938 \$ et l'ajout du seuil d'immobilisation de 135 520 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait des prolongements de pavage dans les secteurs identifiés à la programmation comme étant les numéros 404, 405 et 407;

CONSIDÉRANT que les travaux de voirie numéros 401, 402 et 403 ont été faits en 2010-2011;

CONSIDÉRANT qu'en effectuant les travaux prévus sur la Route 287 en 2012 dans les secteurs Rivière Kamouraska, Holliday et Rang 6, le montant soit suffisant pour terminer la programmation;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Anctil

115-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) d'annuler les travaux prévus aux numéros 406, 408 et 409 de la programmation de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) puisque toutes les sommes du programme seront engagées.

10. Utilisation des fonds pour réaliser les travaux de pavage 2012

CONSIDÉRANT l'aide gouvernementale de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) de l'ordre de 567 198 \$ et le maintien du seuil d'investissement municipal de 135 520 \$, pour un total de 702 718 \$;

CONSIDÉRANT les dépenses attribuées pour l'usine de filtration d'eau potable de 248 304 \$ et celles de la voirie effectuées en 2010-2011 de 195 970 \$;

CONSIDÉRANT le contrat de pavage octroyé en 2012 de 303 205 \$ excluant la TPS;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

116-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal utilise le « Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » (carrière-sablières) pour un montant de 44 761 \$, soit, le solde manquant pour réaliser les travaux 2012.

Rapport des comités

11. Adoption du renouvellement des conditions d'assurance, des montants assurables et approbation de la dépense

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'assurance de la municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT que la directrice générale a revu avec l'assureur la couverture de chaque emplacement, du contenu et de l'équipement de la municipalité et en a présenté le résultat au conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a des ajustements à apporter;

CONSIDÉRANT que la couverture en assurance responsabilité civile n'est plus adéquate avec 3 millions;

117-2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les conditions d'assurance avec les montants assurables et les ajustements apportés suite à la visite de l'assureur;

que les blocs sanitaires 012 et 013 et le bâtiment électrique de la section D 014 du Camping ne soient plus assurés ainsi que le belvédère; le kiosque, les abris, les clôtures, les bancs et le chevalet du sentier pédestre au Lac St-Pierre;

que les bâtiments au Camping du Lac de l'Est soient évalués pour facturation à la CDFC – Camping;

que le conseil municipal augmente à 5 millions la protection en assurance responsabilité civile;

que la directrice générale procède à la recherche d'un évaluateur au courant de l'année afin de faire la mise à jour de la valeur des bâtiments principaux de la municipalité;

que le conseil approuve la dépense de 41 520 \$. Les ajustements apportés feront l'objet d'un autre décaissement ou d'un crédit.

12. Mandater Me Claude Gagnon afin de procéder à l'élaboration d'une convention de superficie et de servitude entre la Municipalité, la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup et la Fabrique de Mont-Carmel

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à la construction d'une chaufferie collective sur le terrain de l'école Notre-Dame à Mont-Carmel afin d'établir une chaudière qui fournit un réseau de chaleur pour l'école et l'église;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être prise entre les parties;

CONSIDÉRANT le libellé de la résolution 200-2011 à l'effet de procéder à un bail emphytéotique;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup a déjà un bail emphytéotique avec la Fabrique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

118-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil mandate le notaire, Claude Gagnon afin qu'il procède à l'élaboration d'une convention de superficie et servitude entre la Municipalité de Mont-Carmel, la Commission scolaire Kamouraska Rivière-du-Loup et la Fabrique de Mont-Carmel.

que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

13. Demande d'un Certificat d'Autorisation pour l'épandage de boues.

CONSIDÉRANT l'obligation émise à notre endroit par le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire

(MAMROT) afin que l'on procède à la vidange des boues accumulées dans les étangs d'épuration des eaux usées de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'accumulation de boues dans chacun des étangs et l'entente convenue avec le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin de commencer la vidange par l'étang no 3 en 2012, et les étangs 1 et 2 respectivement en 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT que des analyses sont en cours afin de valoriser les boues dans des champs;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) avant de procéder;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

119-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la firme Écosphère pour procéder à l'élaboration de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère.

que Madame Odile Soucy, directrice générale, soit autorisée au nom de la municipalité de Mont-Carmel à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère de l'Environnement en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement.

14. Demander l'aide financière à l'Unité régionale de loisir et de sport

CONSIDÉRANT qu'environ 20 jeunes de notre municipalité s'inscrivent à l'activité de soccer récréatif;

CONSIDÉRANT la difficulté à obtenir le prêt de matériels de l'école Notre-Dame par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que nous devons procéder à l'achat d'équipement afin d'offrir l'activité à nos jeunes, ce qui comprend 20 dossards au coût de 100 \$ et 20 ballons pour 400 \$;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire une demande au Programme de soutien financier en loisir auprès de l'URLS;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent et que notre projet répond aux objectifs et aux exigences du programme;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Anctil

120-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Madame Odile Soucy, directrice générale, à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de

loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2012-2013 pour le projet « Soccer récréatif » de Mont-Carmel.

Règlement

15. Dérogation mineure visant à rendre conforme la localisation à 1.19 m d'une partie de la résidence du 44, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure pour le 44, rue Notre-Dame visant à rendre conforme une partie de la résidence construite à 1.19 mètre de la limite Nord-Est de la propriété au lieu de 2 mètres tels que le stipule le règlement de zonage de la municipalité à l'article 5.1.3.2;

CONSIDÉRANT que la partie de la résidence qui empiète dans la marge de recul est construite depuis plus de 23 ans;

CONSIDÉRANT que la décision du Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) est pour régulariser la construction actuelle telle qu'elle est présentement et non pour d'éventuels projets d'agrandissements ou reconstruction;

CONSIDÉRANT que cette dérogation n'a pas pour effet de régulariser la vue illégale relativement à la fenêtre qui devrait faire l'objet d'une servitude avec le voisin Nord-Est;

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

121-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte toutes les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) dans le dossier de dérogation mineure du 44, rue Notre-Dame.

Divers

16. Proclamation des journées de la culture

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Mont-Carmel et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son

identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

122-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Mont-Carmel, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux (2) jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

17. Motion de félicitation pour Rose Dionne

Le conseil municipal donne une motion de félicitation à Rose Dionne puisqu'elle a été couronnée gagnante du Festival de la chanson et de l'humour du Tremplin de Dégelis.

Nous félicitons Rose pour son grand talent et ses efforts soutenus. Nous la remercions de mettre en valeur notre municipalité d'aussi belle façon.

18. Demande d'appui financier

- Association des résidents du Lac de l'Est

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

123-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse le montant suivant :

- **Association des résidents du Lac de l'Est :**
100 \$ pour aider à l'entretien de la chapelle.

19. Correspondance

20. Autres sujets :

- Félicitations à Karine Habel et Michel Desjardins pour l'organisation de l'inauguration et la visite de l'usine de filtration d'eau potable du 3 juin 2012.
- Lecture du règlement de régie interne des séances du conseil et de la période de questions.

21. Période de questions

De 20 h 45 à 21 h 15

22. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Ancil

124-2012

et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 21 h 15.

M. Denis Lévesque
Maire

Mme Odile Soucy
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.